



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**SPORT**

**PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DU ROND  
DE LONGE DU CENTRE EQUESTRE DE BETHUNE - DECLARATION SANS SUITE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique ayant pour objet des travaux pour le remplacement du rond de longe du centre équestre de Béthune,

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée à l'issue de la consultation,

Considérant qu'il y a lieu de déclarer la procédure sans suite en raison de son infructuosité,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de déclarer sans suite la procédure ayant pour objet les travaux pour le remplacement du rond de longe du centre équestre de Béthune pour motif d'infructuosité lié à l'absence d'offre.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 18 OCT. 2024

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 21 OCT. 2024

Et de la publication le : 21 OCT. 2024

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**